

Au volant d'une voiture de sport, sans permis et sous stupéfiants

Actualité législative publié le 21/12/2018, vu 678 fois, Auteur : [RAULINE Sven](#)

C'est sur l'autoroute A41 près d'Annecy que les gendarmes motorisés ont contrôlé un conducteur sur une aire d'autoroute, en début de ce mois.

C'est sur l'autoroute A41 près d'Annecy que les gendarmes motorisés ont contrôlé un conducteur sur une aire d'autoroute, en début de ce mois. Positif à la cocaïne, l'homme âgé de 40 ans était en récidive légale de conduite sous stupéfiants, et en possession d'un demi gramme de poudre ainsi que de 5770 euros.

Jugé devant le Tribunal d'Annecy en comparution immédiate, il a été condamné à 8 mois de prison avec sursis et d'une mise à l'épreuve de 4 mois. Ce chef d'entreprise a également perdu son permis de conduire avec interdiction de le repasser pendant 10 mois. La Maserati qu'il conduisait a, quant à elle, fait l'objet d'une confiscation judiciaire.

>>> ME RAULINE AVOCAT <<<